

Service instructeur
Service Tarification des Etablissements Sociaux

N° CP-2013-5-4-3

Service consulté

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

□

**DEMANDE DE PROROGATION DE LA VALIDITE D'UNE AIDE A
L'INVESTISSEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, en application du règlement financier départemental, de décider de la prorogation de la durée de validité d'une aide à l'investissement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées.

Le règlement financier du Conseil Général fixe la durée de validité des aides à l'investissement à 3 ans pour les subventions dont le montant est supérieur à 10 000 €.

Les soldes des subventions sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans le délai. Toutefois, une prorogation de la durée de validité peut être sollicitée auprès de l'instance ayant accordé la subvention.

Un dossier lié à des travaux de réhabilitation et d'agrandissement dans un établissement pour personnes âgées est concerné par cette règle de caducité.

Des complexités techniques survenues lors de la réalisation de ces travaux ont engendré des retards importants et motivent la demande de prorogation du délai de validité de cette subvention.

Le tableau, joint en annexe, récapitule les éléments du dossier concerné par la demande de prorogation.

Je vous propose de proroger le délai de validité de la subvention mentionnée dans l'annexe jusqu'au 31 décembre 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

**PROROGATION DELAI DE VALIDITE DES AIDES A L'INVESTISSEMENT
DOSSIER CONCERNE**

Programme	N° dossier PROGOS	N° opération Coriolis	Etablissements /communes	Nature de l'opération	Date délibération	Subvention octroyée	Paiements réalisés	Solde restant à payer	Prorogation demandée jusqu'au
PERSONNES AGEES									
I214	PQH00010	2007-I214-1981	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ / Hôpital ST Vincent à ODEREN	Travaux de réhabilitation et de création de 10 lits	CP 23/02/2007 CG 05/11/2010	756 000 €	718 200 €	37 800 €	31 décembre 2014

I214	PQH00010	2007-I214-1981	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ / Hôpital ST Vincent à ODEREN	Travaux de réhabilitation et de création de 10 lits	CP 23/02/2007 CG 05/11/2010	756 000 €
------	----------	----------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------	-----------

718 200 €	37 800 €	31 décembre 2014
-----------	----------	------------------